plan de 1859, pour la confédération des deux Canadas; mais ce plan n'aurait réglé qu'une seule difficulté et en laisserait substituer d'autres de la plus grande importance, - et entre autres celle de nos communications avec la mer. Ce plan ne nous aurait pas permis, par exemple, de construire le chemin de fer intercolonial; car il est presque impossible qu'une aussi grande entreprise réussisse si elle n'est pas entre les mains d'un grand pouvoir central, et s'il faut consulter cinq ou six gouvernements avant de la com-Mais la question de la confédération des deux Canadas n'est pas la seule qui se présente pour sortir de nos difficultés ; il y a différents plans que je vais enumérer. Les uns proposent, par exemple, que nous restions dans la position où nous sommes aujourd'hui; d'autres voudraient l'annexion aux Etats-Unis; quelques-uns favoriseraient peut-être une indépendance complète; d'autres la confédération des deux Canadas: puis enfin l'on propose la confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord. Eh bien examinons un peu ces différentes propositions. Il peut se faire qu'il y ait des membres qui désirent que nous restions tels que nous sommes. Les hon, membres pour Hochelaga et Lotbinière (MM. Douton et JoLY) trouvent notre position excellente et nous l'ont dit dans leurs discours. Ils trouvent que nous sommes très prospères et que nous ne pouvons rien désirer de mieux. Pour moi, je crois que notre position actuelle offre un grand inconvénient : c'est que si nous restons seuls, isolés, nous ne pouvons communiquer avec la métropole que par les Etats-Unis; en restant seuls, nous ne pouvons aspirer à aucune position ni donner cours à notre ambition comme peuple. D'un autre côté, nous avons, aujourd'hui, autant de systèmes de judicature qu'il y a de provinces ; avec la confédération, au contraire, ce défaut disparaîtra, et il n'y aura plus que deux systèmes : l'un pour le Bas-Canada, --parce que nos lois sont différentes de celles des autres provinces, que nous formons un peuple à part, et que nous ne voulons pas des lois des autres populations, - et l'autre pour le reste de la confédération. Toutes les autres provinces ayant les mêmes lois, ou au moins leur système de lois découlant de la même source, elles pourront avoir un même système de judicature; et, en effet, une résolution de la conférence leur permet de décider qu'elles auront un même code et un même système judiciaire; — mais

il est fait une exception en faveur du Bas-Canada et de nos lois. Il y a aussi autant de tarifs différents que de provinces différentes, autant de règlements commerciaux et de douanes que de provinces. Il est vrai qu'un grand nombre d'articles passent en franchise aujourd'hui, mais il est aussi exact de dire qu'il y a autant de systèmes de douanes que de provinces. Et les grands travaux coloniaux : n'est-il pas impossible aujourd'hui de les entreprendre, parce que les intérêts qu'ils affectent sont très considérables, et qu'il faut consulter trois ou quatre législatures? On comprend par là qu'il est presque impossible de concilier tant d'intérêts divers, à moins de réunir en une seule législature les représentants de ces intérêts et des peuples qu'ils affectent,-et nous ne pouvons atteindre ce but en restant seuls. Il y a aussi le cours monétaire et l'intérêt de l'argent, qui sont régis par des systèmes différents dans chaque province. Il y a un cours monétaire ici, un autre à Terreneuve, un autre à l'Île du Prince-Edouard, ct ainsi de suite. Le chelin et le louis d'ici sont différents du chelin et du louis de Terrcneuve ou de ceux des autres provinces maritimes. Mais, avec la confédération, toutes ces affaires seraient remises sous le contrôle d'une seule législature centrale,-le cours monétaire deviendrait uniforme partout, et les capitaux pouraient être placés partout sans entraves. Il en serait de même des droits d'auteurs, des brevets pour les inventions mécaniques, etc.—En parlant du chemin de fer intercolonial, je n'ai rien dit du chemin de fer du Pacifique, parce que je crois que nous devons d'abord nous attacher à accomplir les travaux dont nous avons besoin actuellement. Plus tard, lorsque nos ressources et notre population auront suffisamment grandi, nous pourrons nous occuper du chemin de fer du Pacifique. Mais s'il devient nécessaire, nous pourrons espérer le faire en moins de 10 ans avec la confédération, au lieu qu'en restant seuls nous ne pourrions pas l'avoir peut-être en 100 ans. Je crois donc avoir fait voir les inconvénients du statu quo. La conséquence nécessaire de co que je viens de démontrer est que nous ne pouvons pas rester dans la position où nous sommes, que nous le voulions ou non. faut faire face à la question de la représentation basée sur la population; il faut régler cette question. Dire que nous l'accorderons, c'est vouloir nous mettre dans une position d'infériorité, et, pour ma part, je ne